

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 23/05/2014

Ecole Maternelle 14 Juillet – Ecole Élémentaire A. Rimbaud – Ecole Primaire La Barque

Municipalité

Représentant le Maire : Lefort France, première adjointe

Elu aux affaires scolaires et périscolaires : Michelosi Johan

Service Enfance et Jeunesse : Lebrun Grégory

Ecole Maternelle 14 Juillet

Enseignants : Luu Danh, Cambay Christine, Reuilles Katy

Parents d'élèves élus : Hieblot Juliette, Joubert Aurélie, Memeteau Joëlle, Ferrier Christelle

Ecole élémentaire A. Rimbaud

Enseignants : Mme Canet, Mme Vernet, Mme Castro, Mme Bréter, Mme Huaux, M. Fa

Parents d'élèves élus : Mesdames Camhi, Neuville et Jacquier : PEF

Mesdames Laborie et Peronne : FCPE

Ecole Primaire La Barque

Enseignantes: Coulange Marie, Baudin Roxane, Matheron Valérie, Mollica Coralie, Sabatier Roxane et Villeneuve Murielle.

Parents d'élèves élus : Asso Florence, Benallou Salima, Kurz Jérôme

Pourquoi la municipalité souhaite-t-elle appliquer l'assouplissement proposé par le décret ?

M. Michelosi rappelle que c'est la Commission des rythmes scolaires, réunie le 13 mai dernier, qui a décidé de soumettre au vote cette proposition d'assouplissement.

Cette commission a travaillé un an et demi sur la mise en place du décret Peillon, aboutissant à un projet qui a été validé par le Directeur Départemental des Services de l'Education Nationale. Mais elle a décidé cependant de réfléchir au décret Hammon, paru en mai.

Pourquoi regrouper les Nouvelles Activités Périscolaires sur une demi-journée de 3h dans la semaine plutôt que de les répartir sur quatre fin d'après-midi, pendant 1h15 ?

Monsieur Michelosi explique que la réflexion a été menée suivant plusieurs entrées : les enfants, les familles, les professionnels.

Pour l'enfant :

- 3h de N.A.P. seraient moins stressantes que 4 x 1h. Cette disposition permettrait de « ralentir le rythme » ;

Pour l'enfant et les familles :

- l'organisation liée à l'assouplissement permettrait une sortie d'école à 16h30 au lieu de 17h00 ; actuellement, 65% des familles peuvent récupérer leur enfant à 16h30 alors que moins de 10% pourraient les récupérer à 15h45.

Certains parents d'élèves opposent à cela que les N.A.P. commencent plus tôt dans l'organisation validée à ce jour. Monsieur Michelosi répond que seules 4 associations étaient susceptibles d'être partenaires et que ce partenariat pourra être maintenu dans l'organisation liée à l'assouplissement. Dans les deux cas il y aura des difficultés à le mettre en place (transport des enfants de La Barque, qui récupère les enfants après l'activité réalisée à l'extérieur de l'école etc.)

Pour les professionnels :

l'organisation liée à l'assouplissement permettrait de recruter moins de personnel, et ce pour une

plus longue durée (64 personnes nécessaires pour l'encadrement des enfants dans l'organisation retenue actuellement), ce qui permettrait de garantir une meilleure qualité des intervenants.

Est-il possible de communiquer aujourd'hui une trame de l'organisation de l'après-midi de N.A.P. envisagée dans l'organisation liée à l'assouplissement ?

4 possibilités pour récupérer les enfants :

- l'enfant ne mangeant pas à la cantine est récupéré à 11h30
- l'enfant mangeant à la cantine et ne restant pas au N.A.P. peut être récupéré à 13h30
- l'enfant mangeant à la cantine et restant au N.A.P. peut être récupéré à 16h30
- l'enfant mangeant à la cantine et restant au N.A.P. peut rester à la garderie et être récupéré entre 16h30 et 18h30.

La réflexion est encore en cours pour étudier la possibilité de récupérer les enfants entre 2 ateliers.

Contenu des N.A.P. ?

A ce jour on peut dire qu'il y aurait, comme dans la solution actuelle, 3 types d'ateliers :

- atelier dirigé
- atelier détente
- atelier récréatif

Ces 3 temps seront répartis sur la demi-journée.

Avantage pédagogique de la solution liée à l'assouplissement : Pour les petites sections, il y aurait un temps de travail en atelier après la sieste, temps qui serait raccourci dans la solution actuelle, avec la fin du temps scolaire à 15h45.

Objection à la solution liée à l'assouplissement :

Pour les enfants, la régularité du temps scolaire est plus favorable que les coupures successives et de longues durées.

Budget

La solution liée à l'assouplissement ferait économiser entre 75 000 et 80 000€ à la municipalité, sur un budget de 290 000€ par an.

Les parents d'élèves demandent si, du fait de cette économie, la municipalité envisagerait de revenir sur la suppression du financement des intervenants pendant le temps scolaire ?

La réponse est négative, car cette économie correspond à la diminution de la subvention de l'Etat.

Les directeurs expliquent que dans le cas de l'organisation liée à l'assouplissement il risque d'y avoir des difficultés importantes dans l'organisation du service, particulièrement pour les remplacements qui seront très difficiles à gérer sans annualisation du temps de travail.

Les parents d'élèves demandent ce qui se passera si le vote de ce soir est majoritairement CONTRE l'assouplissement. La municipalité peut choisir d'envoyer le projet au Recteur, avec les résultats des votes de conseils d'école, le résultat du vote des conseils d'école de jeudi soir ayant été majoritairement POUR.

M. Michelosi explique que la volonté de la municipalité est de répondre à la volonté des familles. Si une école vote CONTRE, il y aura des réunions avec les parents d'élèves concernés.

Certains parents d'élèves expriment leur inquiétude quant au manque d'informations à destination des parents, concernant l'organisation liée à l'assouplissement et au manque de communication de ses avantages et de ses inconvénients. Il y a eu des sondages effectués auprès des parents de toutes les écoles. Mais certains parents pensent que les choix faits trop rapidement n'ont pas pu être faits de façon « éclairée ».

Quel est le cadre de l'expérimentation proposée ?

Une demi-journée serait libérée, mardi ou jeudi suivant les écoles. Les enseignants présents à la Commission Rythmes Scolaires ont argumenté que libérer le lundi après-midi ou le vendredi après-midi ne serait pas favorable sur le plan pédagogique (reprise difficile et coupure trop longue).

Evaluation de l'organisation qui sera mise en place, selon plusieurs critères :

- les performances scolaires. Les écoles de la commune vont utiliser pour cela, dès cette année, les évaluations départementales, en GS et en élémentaire, ce qui servira de référence.
- la fréquence des accidents scolaires qui peuvent être révélateurs d'un état de stress ou de fatigue trop important
- l'organisation du service avec particulièrement le taux de remplacement

Avant le vote, les parents délégués de la FCPE de Fuveau souhaitent lire une lettre résumant leur argumentation (en annexe).

Le vote pour ou contre l'expérimentation de l'assouplissement se fait à bulletin secret, par école.

Le vote concernant la durée de l'expérimentation, 1 an, 2 ans ou 3 ans, se fait à main levée, par école.

Résultats :

Ecole Maternelle 14 Juillet : 10 votants

7 voix POUR, 1 voix CONTRE, 2 bulletins BLANCS

8 voix pour une durée d'1 an, 2 voix pour une durée de 2 ans

Ecole élémentaire A. Rimbaud : 13 votants

4 voix POUR, 7 voix CONTRE, 2 bulletins BLANCS

11 voix pour une durée d'1 an, 2 voix pour une durée de 2 ans

Ecole Primaire La Barque : 12 votants

8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 4 bulletins BLANCS

9 voix pour une durée d'1 an, 3 voix pour une durée de 2 ans

Suite à ce vote, l'ensemble des partenaires éducatifs n'est pas arrivé à un accord :

5 écoles sont POUR, 1 école est CONTRE l'expérimentation.

La majorité est obtenue pour une durée d'expérimentation d'1 an.

Il revient à Madame le Maire de prendre la décision de présenter ou non le projet au Recteur.

La séance est levée à 19h30.